#### AR Prefecture

043-214300329-20221028-2022\_83-DE Reçu le 29/10/2022

2022-83



#### **EXTRAIT DU REGISTRE**

### DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE de BLAVOZY

Nombre de membres !

L'an deux mil vingt-deux le 28 octobre à 18h45

En exercice: 19

Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY

Présents : Votants:

18 19 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,

sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.

Date de la convocation : 18/10/2022

Présents: Franck PAILLON, Michel BEGON, Laëtitia PRADINES,

Danièle VALLERY, Christine SIMON, Serge ABOULIN, Denis CLAMENS, Raymonde HABOUZIT, Patrice LHOSTE,

Roland SEUX, Valérie GAGNE, Christiane PAUZON, Thierry SOLEILHAC,

Christian GIRARD, Sébastien GAGNE, Anne-Marie TORE,

Bernadette PELISSIER, Sabine JOUVHOMME

Gilles Audras qui a donné procuration à Franck PAILLON

## **OBJET: REGIME INDEMNITAIRE RIFSEEP, PLAFONDS MAXIMUM C.I.A.**

Monsieur le Maire rappelle les modalités d'attribution du RIFSEEP, validé par le conseil municipal selon délibération 2017-90 du 18 décembre 2017 et modifié selon délibération 2022-79 du 4 septembre 2022.

Afin d'attribuer le complément indemnitaire annuel au personnel communal pour l'année 2022, il propose une évolution comme suit des montants maxima qui restent en deçà de la limite du plafond global des primes octroyées aux agents de l'Etat :

#### Catégorie A

ATTACHES	S TERRITORIAUX ET SECRETAIRES DE MAIRIE	
GROUPE DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MAXIMUM CI
Groupe 1	Direction Générale des Services	2 308 €

# AR Prefecture

043-214300329-20221028-2022\_83-DE Reçu le 29/10/2022

2022-83



Catégories B

	ANIMATEURS TERRITORIAUX	
GROUPE DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MAXIMUM CI
Groupe 1	Direction d'une structure, Responsable d'un ou de plusieurs services,	1 207 €
ASSISTANT DE BIBLIOTHEQUE	CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES S	
Groupe 1	Responsable d'une structure : médiathèque	1 000 €

# Catégories C

ADJOI	NTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX	
GROUPE DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MAXIMUM CI
Groupe 2	Secrétariat, Assistant de Direction Comptable	485 €
ADJO	INTS TECHNIQUES TERRITORIAUX ET AGENT DE MAITRISE	
Groupe 1	Responsable du service technique	1 000 €
Groupe 2	Agents du service technique	485 €
Groupe 3	Agents des écoles Agents d'entretien	435 €
AG		
Groupe 3	ATSEM	435€

#### AR Prefecture

043-214300329-20221028-2022\_83-DE Reçu le 29/10/2022

2022-83



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE les montants maxima du Complément Indemnitaire Annuel (C.I.A.) de la RIFSEEP comme explicités ci-avant ;
- RAPPELLE que le C.I.A. fera l'objet d'un versement suivant la réalisation des entretiens professionnels avec l'attribution par arrêté individuel ;
- DIT que toutes les autres dispositions de la RIFSEEP validées par les délibérations 2017-90 du 18/12/2017 et 2022-79 du 04/09/2022 restent applicables ;
- DIT que les crédits correspondants sont prévus au budget.

Le Maire Franck PAILLON

Fait et délibéré le 28/10/2022 Pour extrait certifié conforme